

Règlement intérieur

- 6 personnes + un véhicule maximum par emplacement (mobil-home).
- 5 personnes + un véhicule maximum par emplacements pour les bungalows, caravanes selon le nombre de places.
- Location par semaines entières, du samedi 14h au samedi 10h en haute saison.
- L'emplacement doit être à 12h au plus tard. Les mobil-homes, caravanes et bungalows à 10h.
- Préciser exactement la date d'arrivée et celle de votre départ.
- Nous aviser de tout retard éventuel d'arrivée afin de conserver votre location.
- La location est personnelle. Il est interdit de céder ou de sous louer à un tiré.
- Si plusieurs familles doivent se succéder, il est indispensable de faire une demande de location pour chaque famille.
- Tout véhicule supplémentaire devra stationner sur le parking extérieur
- En cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé.
- L'acompte (30% du montant total du séjour) maintient la validité de votre location pendant 36 heures à compter du début de la location, mais ne sera en aucun cas remboursé.
- Règlement de la totalité du séjour à l'arrivée au camping.

IMPORTANT

Veillez nous préciser les noms et date de naissance de toutes les personnes qui occuperont le mobil-home, bungalow, caravane ou emplacement. Si la location est acceptée, elle le sera pour les personnes inscrites et en aucun cas remplacé par des tiers. Le non-respect de cette clause entraînera l'annulation du contrat et la perte de l'acompte versé lors de la réservation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la condition de location du camping.
Je règle à l'ordre de Molas J-François la somme de à titre d'acompte.
Je m'engage à régler le solde de mon séjour réservé le jour de mon arrivée ; Ainsi que le versement d'une caution de la valeur d'une semaine de location.
Ci-joint chèque bancaire Un mandat postal

Fait à : Le :

Signature du locataire :
(Précédée de la mention "lu et approuve ")